

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2012

LE DEUX JUILLET DEUX MIL DOUZE à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur FORGEARD Robert, Maire.

Etaient présents : CRUCHET Jacky, BREBION Patrick, COEURET Laurent, DEROUIN Joël, LEBARBIER Christelle.

Etaient absent excusés : BOURNEUF Georges, DROUET Dominique.

Madame LEBARBIER Christelle a été élue Secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE DECOUVERT

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € et des conditions générales des prêts,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 Euros, aux conditions suivantes :
 - Durée : 12 mois
 - Taux variable : EURIBOR 3 MOIS MOYENNE + 1,30 %
 - Facturation : Trimestrielle des intérêts et à terme échu
 - Commission d'engagement: 0,50 % l'an (prélèvement trimestriel par quart)
- prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Robert FORGEARD, Maire de Maisoncelles, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

DECISION MODIFICATIVE 1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de régler les intérêts du 1^{er} trimestre 2012 et des prochaines échéances, de la convention de découvert, le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante au budget assainissement :

- Chapitre 011 charges à caractère général - 1 000 €
(Imputation 618 Divers)
- Chapitre 66 charges financières + 1 000 €
(Imputation 6618 intérêts des autres dettes)

DECISION MODIFICATIVE 2 BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de régler des intérêts moratoires, le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante au budget assainissement :

- Chapitre 011 charges à caractère général - 300 €
(Imputation 618 Divers)
- Chapitre 67 charges exceptionnelles + 300 €
(Imputation 6711 intérêts moratoires)

DECISION MODIFICATIVE 1 BUDGET COMMUNE

Afin de régler des intérêts moratoires, le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante au budget commune :

- Chapitre 022 dépenses imprévues - 200 €
- Chapitre 67 charges exceptionnelles + 200 €
(Imputation 6711 intérêts moratoires)

SUIVI DES TRAVAUX

• Assainissement et enfouissement des réseaux

Une réunion de pré-réception s'est tenue le vendredi 15 juin en présence de MM. PINEAU (SAFEGE) CHOPLIN (AEIC) MASSARD (CANA OUEST) DUTHON (ERS) POULAIN (DDT), du Maire, des adjoints et de l'employé communal.

Les travaux sont achevés, cependant quelques anomalies ont pu être constatées et doivent faire l'objet de reprises.

• Travaux routiers

Les joints des tranchées sont à reprendre par la société BRULÉ. Les tranchées d'accès à la salle polyvalente doivent être réalisées.

• Station d'épuration

La station est désormais en fonctionnement. La clôture doit être reprise (grillage non tendu) : société AEIC.

• Pompe de relevage

L'équipement n'est pas doté du signal de détresse et l'écoulement des eaux pluviales près de la pompe est à revoir : société CANA OUEST.

• Trottoirs

Le ciment de réparation des trottoirs, éclaté par le gel, doit être refait : société ERS.

• Eclairage public

Le remplacement du transformateur défectueux du lampadaire derrière l'église n'est pas effectué : société ERS. Les derniers poteaux électriques seront enlevés après la moisson : société ERS.

SUIVI DES DOSSIERS

- Demandes de subventions : pas de réponse suite à la demande DETR pour l'aménagement du bourg. Réception d'un accord de subvention de 20 %, soit 6 870 € pour les travaux autour de l'église.
- Redevance traitement ordures ménagères
La Commune d'Ecorpain a délibéré négativement, à l'unanimité, à notre demande de négociation de cette redevance.
La commune de Maisoncelles va donc se mettre en relation avec la Préfecture pour que celle-ci trouve une issue à ce dossier.

PROJET « EOLIEN » : INFORMATION ET AVIS DU CONSEIL

Monsieur le Maire a rencontré Mme SEPCHAT (EDF Energie Nouvelle) en présence des Maires de Bouloire et Tresson, le 15 juin.

Un projet d'implantation d'éoliennes dans notre secteur est envisageable.

Le conseil municipal doit se prononcer et donner un accord de principe autorisant la Société EDF Energie Nouvelle à contacter les propriétaires concernés par ce projet avant de démarrer toute étude.

Après présentation du dossier, et en l'absence de quelques élus, le conseil municipal décide de surseoir à sa décision et de reporter à la prochaine séance son avis définitif.

PROJET DISSOLUTION SIVOS DE BOULOIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la dissolution du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Bouloire.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal décide d'employer une personne pour arroser les fleurs, pendant les congés de l'agent technique.
- Concours de fleurissement, le samedi 21 juillet 2012 à 9h00.
- Prochains conseils municipaux : lundi 3 septembre, lundi 1^{er} octobre et lundi 29 octobre.

La séance est levée à 23 H 00, après lecture de ce PV.

Ayant délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents.